



Fin de mission et conséquences

Par Eric232

Bonjour ,

Je ne suis pas satisfait de mon comptable en ligne et j'envisage de m'en séparer à l'issue du contrat signé le 21/02/2025.

Le paiement par CB est prévue jusqu'en janvier 2026 alors que la lettre de mission dit que le Contrat est conclu jusqu'à la fin de l'exercice comptable du Client.

Que signifie concrètement cette phrase : "Il est précisé que compte tenu de la spécificité de la Mission et des règles comptables applicables, en cas de non?renouvellement du Contrat, les dispositions du Contrat continueront à s'appliquer jusqu'au terme de la réalisation de la Mission confiée au titre de la période contractuelle précédente." ?

Merci